

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19018270

de

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

24 JAN. 2019

Le Greffier

N° d'entreprise : **0663 915 609**

Dénomination

(en entier) : **Chemviron**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Parc industriel de Feluy, zone C - 7181 Seneffe (Feluy)**

Objet de l'acte : nomination commissaire

Extrait des décisions unanimes des actionnaires de Chemviron prises par écrit:

Les actionnaires de Chemviron SA:

DECIDENT de mettre fin au mandat de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC SCRL, représentée par Didier Boon, en sa qualité de commissaire de la Société avec effet à partir de l'année comptable 2018, à savoir le 1 janvier 2018.

DECIDENT de nommer PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises SC SCRL, ayant son siège social Woluwe Garden, Woluwedal 18, B-1932 Sint-Stevens-Woluwe et représentée par Madame Géraldine Slangen et Monsieur Patrick Mortroux, en tant que commissaire de la Société pour une durée de trois (3) ans, à savoir jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires résolvant sur les comptes annuels de l'année comptable se terminant le 31 décembre 2020.

DECIDENT de donner procuration à David Haex ou Stéphanie Reul, avocats à 1000 Bruxelles, avenue Marnix 23, ou à tout autre avocat du cabinet Osborne Clarke SCRL, établi à la même adresse, chacun pouvant agir seul et avec le pouvoir d'agir au nom et pour le compte de la Société, et ce afin d'entreprendre toutes les formalités légalement prescrites concernant la publication des présentes décisions, et en particulier la publication d'un extrait de ces décisions aux Annexes du Moniteur belge et la mise à jour des données d'inscription de la Société au registre des personnes morales de la Banque-Carrefour des Entreprises. Les mandataires reçoivent l'autorisation de signer tous les documents, formulaires, registres, notifications ou lettres et à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise, des guichets d'entreprise et de la Banque-Carrefour des Entreprises, et de manière générale, entreprendre toute action nécessaire ou utile ayant trait à ces décisions écrites.

Pour extrait analytique,

David Haex

mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).